

Émission : Mars- juin 2020

Mise à jour : 05-02-2021

Directive ministérielle DGAUMIP-023

Catégorie(s) :
✓ Services médicaux
✓ Hospitalisation
✓ Centres hospitaliers
✓ Milieux de vie
✓ Admissions et transferts

Lignes directrices hospitalières pour la 2^e vague

Remplace les lignes
directrices 1^{re} vague
émises entre mars à
juin 2020 (non
codifiées)

Expéditeur : Direction générale des affaires universitaires, médicales, infirmières et pharmaceutiques (DGAUMIP)
– Direction des services hospitaliers



Destinataires : Tous les établissements publics du RSSS :
– Présidents-directeurs généraux (PDG) et directeurs généraux (DG) ;
– Directeurs des services professionnels (DSP) ;
– Directrices des soins infirmiers (DSI) ;
– Responsables de la prévention et du contrôle des infections (PCI).

Directive

Objet :	Les lignes directrices pour l'hospitalisation ont pour but de présenter les principes directeurs pour les gestions des usagers COVID-19 à travers le réseau de la santé.
Mesures à implanter :	✓ Prendre connaissance des lignes directrices 2 ^e vague COVID-19. Aucune nouvelle directive.

Coordonnées des secteurs et des personnes ressources

Direction ou service ressource :	Direction des services hospitaliers
Document annexé :	✓ Lignes directrices 2 ^e vague COVID-19

Nous ne pouvons vous garantir que vous avez en main la dernière version de la présente directive. Pour consulter les directives émises par le ministère de la Santé et des Services sociaux visitez le :

msss.gouv.qc.ca/directives

Original signé par
La sous-ministre adjointe,
Lucie Opatrny

Lu et approuvé par
La sous-ministre,
Dominique Savoie